

221C0286
FR0004016921-OP030-R05

4 février 2021

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

BOUYGUES CONSTRUCTION

(Ex. compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés)

Le 2 février 2021, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société BOUYGUES CONSTRUCTION, déposée par Portzamparc (groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de la société anonyme Bouygues (cf. D&I 221C0271 du 2 février 2021).

La note d'information de la société Bouygues (visa n°21-023 du 2 février 2021) et la note en réponse de la société BOUYGUES CONSTRUCTION (visa n°21-024 du 2 février 2021) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera **ouverte du 5 au 24 février 2021 inclus**.

Il est rappelé que les actions BOUYGUES CONSTRUCTION ne font plus l'objet de négociations sur un marché réglementé. L'offre publique de retrait s'effectuera par ordres de mouvement et les actionnaires de BOUYGUES CONSTRUCTION souhaitant apporter leurs actions dans le cadre de l'offre publique de retrait devront adresser un ordre de mouvement à la société BOUYGUES CONSTRUCTION, qui assure la tenue du registre de ses actionnaires, au plus tard le jour de clôture de l'offre (cf. notamment § 2.4 de la note d'information de l'initiateur visée par l'Autorité des marchés financiers, le 2 février 2021, sous le n°21-023).